

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Procès-verbal

Conseil Municipal
avril 2025

Convocation :
25 mars 2025

Publiée le :
25 mars 2025

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 11
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois Avril à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par Mme Pousset Lucie, adjointe du Maire, empêché,
- à la mairie,
- sous la présidence de Mme Linda Goisbault, première adjointe, pour le Maire empêché.

Présents :

Mme Linda Goisbault	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontena
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
Mme Laurence Dunand		M. Cédric Dufourd

Absents excusés :

Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Rousseau Anaïs
M. Killian Trucas

Secrétaire de séance : Mr Dufourd Cédric

Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 26 février 2025

1. Compte Financier Unique – commune
2. Affectation de résultats – commune
3. Budget 2025 – commune
4. Taux d'imposition directe locale 2025
5. Compte Financier Unique assainissement
6. Affectation de résultats – assainissement
7. Budget 2025 – assainissement
8. Tarifs assainissement 2025
9. Choix d'un tracteur tondeuse
10. Questions diverses

Approbation du PV de la séance précédente :

- Le procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2025 est arrêté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire : Mr Dufourd Cédric

1. Compte financier unique 2024 – commune

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2024 de la commune de Mézières-sous-Lavardin ;

Vu le compte financier unique 2024 de la commune de Mézières-sous-Lavardin ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la commune de Mézières-sous-Lavardin a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2024 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, M le maire absent de la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Linda Goisbault, première adjointe de la commune ;

Considérant le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1006845,45 €	434335,00 €	1441180,45€
	Recettes réalisées	215529,48 €	540044,97 €	755574,45 €
	Restes à réaliser	236537,00 €	0 €	236537,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1082238,14 €	661102,64 €	1743340,78 €
	Dépenses réalisées	462534,76 €	303544,16 €	766078,92 €
	Restes à réaliser	560818,55 €	0 €	560818,55 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-247005,28 €	236500,81 €	-10504,47 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	75392,69 € €	226767,64 €	302160,33 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-171612,59 €	463268,45 €	291655,86 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-324281,55 €	0 €	-324281,55 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-495894,14 €	463268,45 €	-32625,69 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, la 1ère adjointe étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve à l'unanimité** le compte financier unique 2024 de la commune de Mézières-sous-Lavardin

- **donne** pouvoir à Mr TRUCAS Killian, le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 03/04/2025

Le président de séance

2. Affectation de résultats – commune

Vu la délibération approuvant le compte financier unique 2024 ;

Vu le résultat de l'année 2024 qui s'établit ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats cumulés (clôture 2024)	463268,45 €		-171612,59 €			291655,86 €
Restes A Réaliser 2024			560818,55 €	236537 €		
Cumulé + RAR	463268,45 €		-495894,14 €			
Part 2024 affectée à l'investissement 2025	463268,45 €					
Excédent de fct reporté au fonctionnement 2025 :		0 €				

Constatant le besoin de financement de la section d'investissement (résultats cumulés + RAR en négatif),

Une quote-part du résultat de clôture de fonctionnement 2024 est à affecter de manière obligatoire à l'investissement de l'exercice 2025 (au 1068).

Le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- Le résultat de clôture de fonctionnement 2024, soit 463268,45 €, est :
 - o Affecté en recettes d'investissement 2025 (au 1068) pour 463268,45 €,
 - o Reporté en recettes de fonctionnement 2025 (au 002) pour 0 €,
- Le résultat de clôture d'investissement 2024, en déficit de 171612,59 € :
 - o Est affecté en dépenses d'investissement 2025 – besoin de financement antérieur (au 001),
 - o Ne permet pas de report d'excédent en recettes d'investissement 2025 (au 001).

3. Budget 2025 – commune

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2025 qui s'établit ainsi :

Dépenses de la section de fonctionnement			Recettes de la section de fonctionnement		
Article	Libellé	Budget n	Article	Libellé	Budget n
011	Charges à caractère général	154685,31 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	104000,00 €	70	Produits des services et du domaine	5892,00 €
65	Autres charges de gestion courante	140450,00 €	73	Impôts et taxes	281 000,00 €
014	Atténuation de produits	7 700,00 €	74	Dotations et participations	161 500,00 €
66	Charges financières	15 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
			77	Produits exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	78	Reprises sur provisions	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	19845,69 €	042	Opérations d'ordre de transfert de section a section	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert de section a section	12 711,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €	002	Excédent reporté	0.00 €
002	Déficit reporté	0,00 €			
Dépenses de l'exercice		454392.00 €	Recettes de l'exercice		454392.00 €
Dépenses d'ordre =		32556.69 €	Recettes d'ordre =		0,00 €
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section =		0,00 €	Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section =		0,00 €
Dépenses de la section d'investissement			Recettes de la section d'investissement		
Article	Libellé	Budget n	Article	Libellé	Budget n
	Opérations individualisées	917 818.55 €		Opérations individualisées	0,00 €
	Opérations non individualisées	1 000,00 €	10	Dotations	70 000,00 €
	Opérations financières	16477.34 €	13	Opérations non individualisées	311208.00 €
	Opérations pour comptes de tiers	0,00 €	16	Opérations financières	229 875,34 €
				Opérations pour comptes de tiers	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	19845.69 €
			040	Opération d'ordre de transfert entre sections	12 711,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	1068	Affectation du résultat	463268,45 €
001	Déficit Reporté	171612.59 €	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
			001	Excédent reporté	0.00 €
Dépenses de l'exercice		1106908.48 €	Recettes de l'exercice		1106908.48 €
Dépenses d'ordre =		0,00 €	Recettes d'ordre =		32556.69 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section =		0,00 €	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section =		0,00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2025
Et les membres présents ont signé le budget 2025.

Les principaux projets d'investissement 2025 sont :

- Poursuite création d'une maison des associations-ludothèque,
- Poursuite création du jardin pédagogique,
- Poursuite réparation/réfection des vitraux de l'église,
- Fin réfection de façades sur le site scolaire,
- Poursuite création hangar communal,
- Réfection de la charpente/couverture du 8 route de Beaumont,
- Réparation/réfection de la grange 6 route du Mans
- Poursuite réfection-amélioration de route (programme quinquennal).

Les projets pourront être financés grâce à la souscription d'un emprunt de 229 875,34 € qui devra être mobilisé en temps voulu.

Parallèlement, la souscription d'un prêt relais pourra être nécessaire pour financer le décalage

chronologique entre le paiement des dépenses d'investissement liées aux projets et l'encaissements des subventions et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) lié à ces projets.

En effet pour solliciter le versement des subventions, il faut que les travaux soient achevés. Par ailleurs, les subventions sont versées avec un décalage : c'est le cas notamment de la DETR ou encore des subventions versées par l'ANS. Enfin, le FCTVA est versé l'année qui suit la réalisation des dépenses éligibles.

4. Taux d'imposition directe locale 2025

La DDFIP a notifié les états 1259 (état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales) pour 2025, le 24 mars 2025.

La valeur locative des biens augmente (phénomène national) au regard de l'inflation constatée en 2024. Cette augmentation est fixée à 1,7 %.

En 2024, le conseil municipal avait souhaité une augmentation de ses taux d'impôts directs au regard des dépenses communales, des diminutions des dotations/subventions de l'Etat de l'ordre de 2% (en prenant référence l'augmentation du foncier bâti).

Les taux 2024 étaient les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 35,90 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49,07 %
- Taxe d'habitation : 20,16 %

Deux simulations à +1% et +2% ont été réalisées par le CDL.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal adopte une augmentation de 1% sur les taux d'imposition directe locale 2025 soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 36,26 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49,56 %
- Taxe d'habitation : 20,36 %

Pour : 11 ; Contre 1 ; Abstention : 1

5. Compte financier unique 2024 – assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2024 de la commune de Mézières-sous-Lavardin ;

Vu le compte financier unique 2024 de la commune de Mézières-sous-Lavardin ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la commune de Mézières-sous-Lavardin a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2024 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, M le maire absent de la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Linda Goisbault, première adjointe de la commune ;

Considérant le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	26667,87 €	26996.60 €	53664.47 €
	Recettes réalisées	14109.13 €	29300.32 €	43409.45 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	85459.02 €	71997.87 €	157456.89 €
	Dépenses réalisées	28016.40 €	26231.34 €	54247.74 €
	Restes à réaliser	15168.00 €	0.00 €	15168.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-13907.27 €	3068.98 €	-10838.29 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	58791.15 €	45001.27 €	103792.42 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	44883.88 €	48070.25 €	92954.13 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-15168.00 €	0.00 €	-15168.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	29715.88 €	48070.25 €	77786.13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, la 1ere adjointe étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve à l'unanimité** le compte financier unique 2024 de la commune de Mézières-sous-Lavardin

- **donne** pouvoir à Mr TRUCAS Killian, le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Affectation de résultats – assainissement

Vu la délibération approuvant le compte financier unique 2024 du budget assainissement ;

Vu le résultat de l'année 2024 qui s'établit ainsi :

<i>Assainissement Mézières-sous-Lavardin</i>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats cumulés (clôture 2024)	48070,25 €		44883,88 €			92954,13 €
Restes À Réaliser 2024			15168 €	0,00 €		
Cumulé + RAR	48070,25 €		29 715,88 €			
Part 2024 affectée à l'investissement 2025	0,00 €					
Excédent de fct reporté au fonctionnement 2025 :		48070,25€				

Constatant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (résultats cumulés + RAR en positif),

Aucune quote-part du résultat de clôture 2024 n'est à affecter de manière obligatoire à l'investissement de l'exercice 2025 (au 1068).

Le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- Le résultat de clôture de fonctionnement 2024, soit 48070,25 €, est reporté en recettes de fonctionnement 2025 (ligne 002).
- Le résultat de clôture d'investissement 2024, soit 44883,88 €, est reporté en recettes d'investissement 2025 (ligne 001).

7. Budget 2025 – assainissement

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement 2025 qui s'établit ainsi :

Dépenses de la section de fonctionnement			Recettes de la section de fonctionnement		
Article	Libellé	Budget n	Article	Libellé	Budget n
011	Charges à caractère général	37 400,00	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4202,00	70	Produits des services et du domaine	24950,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	73	Impôts et taxes	0,00
014	Atténuation de produits	1 925,00	74	Dotations et participations	0,00
66	Charges financières	1 150,00	75	Autres produits de gestion courante	200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	77	Produits exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	98.41	78	Reprises sur provisions	0.00
023	Virement à la section d'investissement	14509.71	042	Opérations d'ordre de transfert de section a section	324,87
042	Opérations d'ordre de transfert de section a section	13 260.00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	002	Excédent reporté	48070.25
002	Déficit reporté	0,00			
Dépenses de l'exercice		73545.12	Recettes de l'exercice		73545.12

Dépenses d'ordre =	27769.71	Recettes d'ordre =	324,87
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section =	0,00	Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section =	0,00

Dépenses de la section d'investissement			Recettes de la section d'investissement		
Article	Libellé	Budget n	Article	Libellé	Budget n
	Opérations individualisées	0,00		Opérations individualisées	0,00
	Opérations non individualisées	68528.72		Opérations non individualisées	0,00
	Opérations financières	3 800,00		Opérations financières	0,00
	Opérations pour comptes de tiers	0,00		Opérations pour comptes de tiers	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	324,87	021	Virement de la section de fonctionnement	14509.71
041	Opérations patrimoniales	0,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 260.00
001	Déficit Reporté	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
			001	Excédent reporté	44883.88
Dépenses de l'exercice		72653.59	Recettes de l'exercice		72653.59

Dépenses d'ordre =	324,87	Recettes d'ordre =	27769.71
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section =	0,00	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section =	0,00

Et les membres présents ont signé le budget assainissement 2025.

8. Tarifs assainissement 2025

Pour mémoire, les tarifs actuellement en vigueur (depuis la délibération du 21/03/2024) sont :

- Abonnement annuel : 45 €
- Redevance assainissement : 1,35 €/m³
- Depuis le 1^{er} avril 2024 :
 - Participation pour le raccordement au réseau : au coût réel.
 - Contrôle de raccordement au réseau, 1^{re} visite : 37,50 €
 - Contrôle de raccordement au réseau, visites suivantes : 50 € par visite.

À noter que le schéma directeur est en cours. Suite à la restitution de la phase 1, des travaux

apparaissent déjà nécessaires, en particulier sur la lagune. Ces éléments seront repris dans la conclusion de l'étude.

Une augmentation des tarifs serait justifiée pour pouvoir assumer ces travaux structurants, nécessaires au maintien du service rendu.

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs applicables à l'assainissement collectif comme suit :

- Pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2026 :
 - Abonnement annuel : 47 €.
 - Redevance assainissement : 1,40 €/m³

Contre : 0, Abstention : 3, Pour : 10

9. Choix d'un tracteur tondeuse

Depuis le début de notre mandat, une convention a été signée avec le SIAEP des Buissons concernant la mise à disposition de locaux et différentes utilisations de matériels appartenant à la commune et au SIAEP. A ce jour, l'augmentation de la surface de tonte pour la commune et l'absence d'utilisation du tracteur/remorque par le SIAEP, nous oriente vers l'achat d'un tracteur tondeuse pour la commune. Plusieurs devis ont été sollicités auprès de fournisseurs.

Il est présenté au conseil 3 devis de Tondeuses équivalentes.

Marie-Line Le Pallec ne prend pas part au débat ni au vote.

	housseau	equip jardin	hubert agri
	Sillé	Le Mans	Aron
john deere z545r		10 439,10 €	
kit mulshing		296,10 €	
Total		10 735,20 €	
kubota Z Turn Z2-481	10 500,00 €		
kit mulshing	?		
Total	10 500,00 €		
kubota Z2-481			10 779,00 €
kit mulshing			inclus
Total			10 779,00 €

Après analyse des devis et prise en compte des remarques de l'agent communal, le conseil valide à l'unanimité l'offre de Housseau Motoculture sous réserve que le coût du kit Mulshing soit inférieur à 400€ et autorise le maire à valider le devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

10. Questions diverses

Point avancement travaux Mez'assos : appel des intervenants et mail envoyé aux artisans + retour entreprise charpente couverture Leroux ; début des travaux envisagé au 28/04/2025. Réunion de chantier à planifier dès que la date de l'intervention de l'entreprise Leroux est confirmée.

Dégradations bâtiment communal : Vitres garage derrière ancien four à pain cassées par un enfant ; rencontre des parents de l'enfant responsable à organiser.

Commerce : présence d'un adjoint requise le 10/04/2025 à 14h pour signature des documents relatifs à la licence débit de boissons

Point concert 12/04 : invitation prêtre, CAUE, diocèse, fondation du patrimoine

Point pot après le concert : terrasse, salle des fêtes ? Verre de l'amitié + grignotage pour les membres de la chorale

Samedi 12/04 : journée du four à pain, organisation de la journée

Organisation prochain conseil : l'ensemble du conseil souhaite conserver le fonctionnement mis en place en début de mandat avec l'utilisation du document préparatoire ; Ce fonctionnement ne requière pas la présence de la secrétaire de mairie, nous maintiendrons donc le fonctionnement actuel et la présence de Mme Gouaisbault ne sera pas requise.

Date du prochain conseil (à priori) : le 06/05/2025 à 20h15

Fin du conseil à 22h15

La première adjointe : Linda Goisbault

Le secrétaire de séance,